

Séance du 24 août 2023

L'an deux mil vingt-trois le jeudi vingt-quatre du mois d'août à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de COLOMBE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Martine JACQUIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le 18 août 2023

PRÉSENTS: Mme JACQUIN Martine, Maire.

Mmes Ms: GRASSER Sylvie, SERRE Patrice, BONNARDON Maurice, adjoints.

Mmes et Ms: DAUPHANT Aude, ERBS Angélique,, MARREL Eliane, MATHURIN Armelle, MITAUT Rachel, BESSON Pierre-Henri, CHARRAT Laurent, GUICHARD Serge.

ABSENTS EXCUSÉS: Mmes Ms VALTAT Roger, JEANNIARD Luc, MARC Emmanuelle, MARTIN Marylène, RIONDET Jacques, ROBERT-MICHON Flavien.

PROCURATIONS : M. VALTAT Roger à Mme JACQUIN Martine
M. JEANNIARD Luc à Mme GRASSER Sylvie
Mme MARC Emmanuelle à Mme MARREL Eliane
Mme MARTIN Marylène à M. SERRE Patrice
M. RIONDET Jacques à M. GUICHARD Serge.
M. ROBERT-MICHON Flavien à M. BONNARDON Maurice

ABSENTE: Mme VAYSSIERE Nora.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DAUPHANT Aude.

Etat civil

Naissance :

VAZ Lyam : le 28 juillet à La Tronche

Mariage :

NUOVO Laurent et MARCUCCINI Chrystelle : le 22 juillet à Colombe

MEUNIER-JACQUIER Jérémie et JACQUEMET Marjory : le 22 juillet à Colombe

BERARDI Damien et KRAEMER Amandine : le 29 juillet à Colombe

MAZARD Franck et CABRERA Carmen : le 29 juillet à Colombe

Décès :

* MARTIN née CROZET Jeannine : le 22 juillet à Le Grand-Lemps.

* Mme BOURGI Monique , Belle-mère de Serge GUICHARD, conseiller municipal

Ordre du jour :

- X Restaurant scolaire : fin des travaux et mise en service.
- X Finances : application de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024
- X Legs au profit de la commune : information et prise de décision

- X Aménagement secteur chemin de la Bascule : mission de maîtrise d'oeuvre
- X Compte rendu des commissions communales
- X Compte rendu des commissions de la CCBE

- X Questions diverses
 - Comice agricole

Le procès verbal de la séance du 22 juin et du 20 juillet sont approuvés à l'unanimité

Mme le Maire demande au conseil municipal la possibilité d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Finances - virement de crédits. Cet ajout est approuvé par les membres présents.

- Restaurant scolaire : fin des travaux et mise en service.

Patrice SERRE :

- Sinistre : à trois reprises, notamment après un épisode pluvieux, des infiltrations d'eau ont eu lieu dans la salle du personnel ; en cause des tuiles cassées. La compagnie d'assurance a diligencé un expert qui a conclu :

* ce n'est pas dû à un phénomène climatique.

La commune doit se manifester auprès de l'entreprise de charpente pour la prise en charge des frais relatifs à ce problème et aux dégâts causés.

- Les agents du service technique ont transféré toute la vaisselle dans la partie cantine et tous les jeux dans la partie garderie périscolaire. Les agents de la cantine organiseront le rangement comme ils le souhaitent.

- 4 volets ne fonctionnent pas et il y a une fuite dans la sous station : les entreprises concernées ont été contactées.

- Les saltos et les alarmes intrusions ont été installés, reste à réaliser la mise en service.

2023-34-1 : - Application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local.

Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

* en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

* en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

* en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune de Colombe son budget principal et le CCAS de Colombe.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

A l'issue de cet exposé, Mme le Maire à l'assemblée de bien bien vouloir approuver le passage de la commune de Colombe à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2024.

Vu

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,
- l'avis favorable du comptable public

Considérant que :

- La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57.
- Que cette norme comptable s'appliquera au budget de la Commune à compter du 1^{er} janvier 2024

Après avoir délibéré, et à l'unanimité; le Conseil Municipal :

* Autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable de budget de la commune de Colombe et l'application de la nomenclature M57 à compte du 1^{er} janvier 2024.

* Dit que la commune utilisera la nomenclature abrégée (commune de moins de 3 500 habitants)

* Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2023-35-1 : Legs au profit de la commune : information et prise de décision

Mme le Maire expose :

Monsieur André MORESTIN est décédé le 30 janvier 2022 à Voiron, célibataire, sans enfant, de son vivant demeurant à COLOMBE. Il a désigné la commune de Colombe comme légataire universel par testament authentique en date du 26 février 2016 ; reçu par Maître Alexandra RAYNAUD-BELART, notaire à Bourgoin-Jallieu.

Le notaire chargé de la succession a fait parvenir en mairie la déclaration de succession listant l'actif et le passif.

L'actif net de succession est évalué à 592 031,93 €.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- * Décide d'accepter Le legs de M. André MORESTIN au vu des éléments d'actifs et de passifs, adressés par le notaire ci-dessus mentionné
- * Donne délégation et pouvoir à Mme le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

A l'issue de cette décision et suite à la proposition de Mme le Maire un groupe de travail est créé avec pour objectif :

- De faire l'état des lieux exacts des biens
- De localiser chacun de ceux-ci
- De rechercher les locataires, principalement pour les terrains agricoles
- De réfléchir sur le devenir de chacun de ces biens.

Ce groupe aura pour membres :

Martine JACQUIN, Roger VALTAT, Sylvie GRASSER, Maurice BONNARDON, Eliane MARREL, Angélique ERBS.

2023-36-1: - Aménagement secteur chemin de la Bascule : mission de maîtrise d'oeuvre

Dans le cadre de l'aménagement de sécurité du Chemin de la Bascule à proximité de la route du Tram et suite à l'étude réalisée ; le cabinet Alp'étude a transmis une proposition d'honoraires pour un mission de maîtrise d'oeuvre.

Cette offre d'un montant de 8 640,00 € TTC (7 200 € H.T) comprend les missions suivantes :

- * Étude Avant Projet (AVP)
- * Étude de Projet (PRO)
- * Assistance aux Contrats de Travaux (ACT)
- * Visa des plans d'Exécution (VISA)
- * Direction de l'Exécution des Travaux (DET)
- * Assistance aux Opérations de Réception (AOR)

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- * Approuve la proposition faite par Alp'Etudes
- * Charge Mme le Maire de signer tous documents nécessaires à l'exécution de ces missions pour un montant de 8 640,00 € TTC.

- Compte rendu des commissions communales

Aucune réunion n'a eu lieu depuis la séance du mois de juillet.

- Compte rendu des commissions de la CCBE

Aucune réunion n'a eu lieu depuis la séance du mois de juillet.

2023-37-1 : Budgets 2023 - Décision Modificative N° 01

Madame le Maire expose :

Lors de la préparation du budget un montant a été prévu pour la prise en charge des frais d'abattage et de débardage de bois dans la forêt.

Lors de la réalisation des travaux il a été demandé à l'entreprise de réaliser des travaux supplémentaires qui permettra à la commune d'avoir un stock de bois pour la chaufferie pour plusieurs années.

Afin de pouvoir payer l'entreprise il est nécessaire de prévoir le virement de crédits suivant.

- *Dépenses de fonctionnement* :

* 022 Dépenses imprévues Fonct:	- 19 000,00 €
* 61524 Entretien de bois et forêts	+ 19 000,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative ci-dessus.

- Questions diverses

- *Comice agricole*

Le char est presque terminé, les finitions (décoration du tracteur, etc....) seront réalisées demain pour le défilé de dimanche à Châbons ; Merci à tous pour le travail fourni.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20

Le Maire
Martine JACQUIN

Le secrétaire de séance
Aude DAUPHANT